50e Année - N° 3568. Le N° 0.30 c. PARAIT LE SAMEDI 19 Mars 1938

# SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 14 francs.
Autres départements ..... 16 francs.
Etranger ..... 25 francs.
*On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste*

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Téléphone 1.48. R. C. Sisteron 117. C.-C. P. Marseille 156-36.
*Fondateur : A. TURIN — Directeur : M.-PASCAL LIEUTIER*

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus. —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, (2e), et à l'Agence de publicité CHIMOT, 3, rue d'Ambroise, PARIS, 2e *et au Bureau du Journal.*

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) .....2,15
Réclames, (la ligne) .....1,50
Commerciales, (la ligne) .....1,50
*Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite de gré à gré.*

## Le nouveau ministère

Le deuxième gouvernement Blum a été constitué en deux jours à l'image du gouvernement de juin 1936.

L'opinion publique réalise mal assurément les raisons de la crise et la façon dont elle s'est dénouée.

Si en effet on pouvait admettre que M. Chautemps démissionnait pour laisser la place à un gouvernement d'union sacrée, on se demande pourquoi lui parti, c'est un gouvernement à direction socialiste qui prend le pouvoir.

Rien dans les circonstances présentes n'exigeait un tel gouvernement.

Les radicaux lui ont cependant apporté leur concours sans hésitation. C'est qu'il fallait un gouvernement et qu'il fallait tout de suite.

Peut être que si un chef radical s'était trouvé dans l'obligation où a été placé M. Léon Blum il n'eut pas rencontré du côté socialiste le concours que le parti radical a apporté à la personnalité investie par le chef de l'Etat.

Mais les radicaux n'en pensent pas moins que le ministère actuel n'est pas le ministère attendu par le pays.

Ils estiment qu'il faudra nécessairement en venir à la formule de rassemblement national qu'imposent les difficultés intérieures et le péril extérieur.

Seulement il ne faudra pas se laisser devancer par les évènements. Il faudra veiller à n'être pas pris au dépourvu.

Par ailleurs pendant cette sorte de période d'attente que nous allons connaitre il faudra se garder de toute imprudence.

De toute imprudence en matière financière et de toute imprudence en matière extérieure.

Le ministère actuel ne peut être le ministère du contrôle des changes et le ministère de l'intervention en Espagne.

Plus que jamais il faut maintenir notre armature financière. Plus que jamais nous devons respecter les engagements que nous avons pris en souscrivant à l'accord tripartite.

Et plus que jamais aussi nous devons éviter de nous engager dans les conflits idéologiques.

Ce n'est vraiment pas le moment.

Ajoutons pour conclure que ce n'est pas non plus l'heure de détruire en Afrique du Nord l'ordre français.

Il faut à tout prix « maintenir ».

Car la France veut vivre et elle a besoin de la paix.

## Les Allocations Familiales dans l'Agriculture

Dues à l'initiative privée, les allocations familiales ont été rendues obligatoires par la loi du 11 mars 1932, mais c'est seulement le 5 août 1936 qu'un règlement d'administration publique en a étendu effectivement le champ d'application aux professions agricoles. Cette brusquerie faisant suite à une longue période de laisser-aller a donné lieu à de regrettables improvisations qui ont indisposé, non sans raison, les agriculteurs contre une loi dont le principe doit être grandement approuvé puisqu'elle constitue le seul remède réellement efficace existant en France pour combattre le fléau de la dénatalité.

On reproche aux règles adoptées leur imprécision en ce qui concerne la personne même des assujettis ; l'incertitude qui existe sur le taux des cotisations à verser par les employeurs aux caisses de compensation ; l'arbitraire dont font preuve certains organismes de répartition pour fixer l'assiette de la cotisation leurs tâtonnements qui se traduisent par des variations fréquentes dans le montant de celle-ci, l'intérêt que peuvent avoir, malgré les précautions prises, certains employeurs à n'occuper que des célibataires ou des ménages sans enfant, pour échapper aux sujétions de la compensation l'inégalité choquante qui existe d'un département à l'autre quant au taux des allocations, etc.. etc..

En ce qui concerne ce dernier grief, le fait est que l'administration qui, par un arrêté ministériel du 14 novembre 1936 a fixé le montant minimum des allocations, par journée de travail, a établi des chiffres extrêmement variables suivant les départements. C'est ainsi qu'un père de famille salarié agricole ayant à sa charge 4 enfants âgés de moins de 14 ans, reçoit par journée de travail, 2 frs. 50 dans la Corse, 4.40 dans le Doubs, 5,20 dans le Tarn, 6 frs. dans l'Hérault, 6,80 dans les Vosges, 8 frs. dans l'Oise, 12,80 dans l'Aube.

C'est taux tiennent compte tant des salaires moyens que du coût de la vie. Mais il est cependant difficile de croire qu'il en coûte trois fois moins pour élever quatre enfants dans le Doubs que dans l'Aude.

Aussi, dans les villages limitrophes des départements mieux partagés sous le rapport des allocations, des salariés allocataires ont fait établir leur domicile légal dans celui des départements où le taux de l'allocation familiale est le plus élevé. Il y a là, de toute évidence, un redressement à opérer dans la législation nouvelle.

Mais le problème le plus délicat à résoudre est celui posé par les exploitants agricoles chargés de famille qui entendent être admis au bénéfice de la loi au même titre que leurs salariés. Il est, en vérité, difficile de nier la légitimité de cette revendication, si l'on songe qu'un très grand nombre de petits propriétaires ou fermiers ne sont pas dans une situation beaucoup plus prospère que les aides célibataires pour lesquels ils cotisent et dont ils partagent le labeur. Malheureusement, au dire de certains spécialistes, pour résoudre équitablement ce problème, il faudrait six milliadrs, et où les trouver dans la situation financière actuelle du pays ?

## L'union des Français s'impose

DECLARE LE PARTI RADICAL-SOCIALISTE DANS UN MANIFESTE AU PAYS.

Le bureau du comité exécutif du parti radical et radical-socialiste s'est réuni sous la présidence de M. Ripaul, remplaçant M. E. Daladier, retenu au Conseil de cabinet. A l'unanimité, il a voté l'appel suivant :

— Le parti radical et radical-socialiste au cours de la dernière crise, a mis toutes ses forces au service de l'union. Il a accepté, devant l'urgence, de prendre sa part de responsabilité dans le gouvernement. Il s'est engagé à poursuivre tous ses efforts en vue du rassemblement de toutes les forces vives de la Nation, dans l'intérêt supérieur du pays. Le devoir du parti radical et radical-socialiste est maintenant clairement tracé : devant le danger extérieur il affirme que pour le redressement total du pays, l'union des Français s'impose, afin d'assurer dans le sang froid nécessaire, la défense de la paix et de la démocratie, la dignité et la sécurité de la France. Il se déclare prêt à consacrer à cette tâche toutes les forces dont il dispose au Parlement et dans le pays. A une heure grave de la vie de la Nation, il adresse au patriotisme de ses élus, de ses militants et de tous les Français, un ardent appel à travailler de toute leur volonté et de tous pour la défense et le salut de la République et de la Patrie.

## Piéu ! Piéu ! d'un Gavot

Peut-être vous souvient-il de l'apologue sur dames Luxembourg et Bourbon, à propos de leurs facéties et désinvoltures. Lors il s'agissait de l'accouchement *in extrémis* du budget ; les deux matrones opérant ensemble pour se libérer du même monstre.

A cette heure, elles en ressentent coliques car le phénomène manque d'équilibre, voire de sens moral ; on le traite en dégénéré, en raté, en bancal, bossu, rachitique, à coups d'emplâtres et de saignées, lui qui cependant manque de sang.

Il va falloir lui donner frère des mêmes lits, mais d'autre espèce et sans rien de commun, si possible, avec le pauvre râté. Changement de nom au baptême de caisse autonome et de retour au système des emprunts. N'importe la manière, les caisses se vident ; il parait urgent de les garnir pour les assécher et recommencer, le tonneau des Danaïdes n'est plus une fable.

Celà s'appelle politique financière, défense nationale, redressement économique et se traduit par des tours de prestidigitation à la faveur de l'éternel abusé, le citoyen contribuable.

On parle de sacrifices, mais pas un seul parlementaire n'en consent personnellement le moindre sur l'autel de la patrie. Que nous voilà loin des généreuses offrandes de la Révolution, des magnifiques élans d'alors, pour la patrie en danger ; loin de la République libératrice et salvatrice.

Je vous l'assure nous progressons en tout, mais à rebours et à pas de géants ; seule la lutte contre la crise morale, la crise de conscience et de dignité, capable de conjurer le mal, est ignorée, bien qu'elle aveugle les moins clairvoyants.

La solution des menteurs apparait d'une écœurante folie, prendre l'argent à ceux qui en possèdent encore un peu — mais après ? ou l'escamoterez-vous? Déjà le labeur ne suffit plus à solder impôts de toutes sortes, intérêts des milliards d'emprunts de tout acabit, et par surcroit la prétention du jour vise à vivre sans rien faire. Plus qu'au paradis terrestre, le travail s'enseigne comme une pénitence, une déchéance et c'est la raison de la catastrophe. Toute la question sociale ne consiste plus à donner assez de pain à ceux qui n'en ont pas et à l'obtenir de ceux qui en ont trop ; le prendre à ceux qui l'ont gagné, sans le gagner soi-même.

Dans ce dessein on limite l'effort et le temps de l'effort ; le laborieux n'a plus le droit de fournir sa mesure, le fainéant se prévaut de sa tare. Une à une s'étouffent les libertés, le cédant aux dictatures ; car, ne l'oublions pas, les dictatures s'instaurent partout ; celles réclamées par les soi-disant démocraties, ne valent pas mieux que celles des totalitaires.

Toutefois une différence, chez les totalitaires, on obéit, on besogne, on se redresse, nous n'en discutons pas les moyens, nous ne les approuvons pas ; chez nous par contre se perpétuent le désordre, l'impuissance et l'anarchie, la mauvaise anarchie : celle des esprits faussés, des sentiments abolis, de l'intelligence bafouée, de l'homme bestialisé.

Au lieu de rapprocher les peuples, unique moyen de les inviter à se tendre la main ; on ferme les frontières. Par dessus les braves gens faits pour s'entendre, les chefs de tous les Etats, sans exeption, se menacent à coups de discours ; les diplomates, à la mode de l'ancien régime, machinent des tractations dont les peuples paient les frais.

Jamais tant on ne parla de guerre ; jamais tant on ne fabriqua pour les tueries de demain ; chose épouvantable, le vilain idéal se résume à paraitre plus fort que le voisin. Nous ne persistons pas moins à traiter de sauvages les admirables tribus d'Afrique, heureuses de respirer sans contrainte, à peine armées de sagaies pour la chasse ou de timides combats. Nous visons même, ce qui est le comble, à les civiliser ! à leur apporter nos tares, à en faire des esclaves pires que ceux dont on trafiquait à notre effarement ; les marchés de chair humaine changent de climat.

Avez-vous quelquefois réfléchi sur ces évidences ? N'en éprouvez-vous aucune perplexité ? — Croyez-vous qu'il y a des responsables et devez-vous pas assumer large part de cette tragique responsabilité, vous électeurs bernés par des partis, sans la moindre notion de votre libre arbitre ? vous les embrigadez sans examen. « Les gens qui s'enferment dans un parti, écrivait Frédéric Mistral à Pierre Dévoluy, se restreignent la tête d'autant ». Nous mourons des passions partisanes ; nous périssons par l'injuste, la tyrannique loi du nombre, devenant un mécanisme automatique. « Mettez dix sages d'un côté et onze imbéciles de l'autre, a dit un sociologue, et vous avez une majorité ». — Tel est le spectacle quotidien à nous offert.

On a dénommé ce procédé de l'idéologie ; resterait à s'entendre ; dans idéologie il y a idée qui comporte pensée qui exige méditation, qui oblige à longs calculs ! — C'est donc par une aberration que se confondent maintenant idéologie et chimère, comme ne se démêlent plus mensonge et vérité.

A ce propos, je m'instruis auprès de tous les porteurs de flambeaux, les vrais enseigneurs ou enseignants de conduite privée et publique. Ce que l'apôtre Saint-Paul adressait aux Ephésiens et aux Romains, me semble d'utile rappel :

« Tenez ferme à vos reins la vé-
« rité pour ceinture ayant revêtu la
« cuirasse de la justice ».

« Dépouillons-nous des œuvres des
« ténèbres et revêtons les armes de
« la lumière ».

Mais probablement devrai-je ajouter comme lui : « J'ai peur pour vous d'avoir travaillé en vain parmi vous ».

Ce qui ne m'empêchera pas de vous présenter bientôt le dernier monstre de ces dames : Rougette Bourbon et Rose Luxembourg.

**Emile ROUX-PARASSAC**

© VILLE DE SISTERON

# Féminités !

Les épouses à leurs maris
Ne doivent plus obéissance !
La loi leur en donne licence
Et les époux en sont... marris !

Nous partageons leur affliction
Etant donné qu'il est de règle,
Et prouvé que le sexe faible
Adore la contradiction.

Voulez-vous accepter mon nom ?
Elle dit « oui » à la mairie,
Mais c'est tout, et votre chérie
Désormais vous répondra « Non » !

Un rosbif, selon votre goût,
Pourrait, pour le diner, vous plaire !
« Parfait » dit votre ménagère...
Puis elle prépare un ragout.

Vos congés payés au grand air !
Vous les voulez à la campagne.
N'y comptez pas. Votre compagne
Les préfère au bord de la mer.

« Radio-Truc » vous plairait ce soir ?
Se hâtant, soumise et docile,
Madame prend... « Radio-Rasoir »
Votre «Radio-Truc» l'horripile.

Rêvez-vous de quelque fredaine
Conjugale ? Votre moitié
Vous refrigère sans pitié.
«Une autre fois» j'ai la migraine !

Ensuite elle attendra le jour
Ou nul désir ne vous taquine
Pour venir quêmander, caline,
Une preuve de votre amour.

Et sa contradiction déferle
A propos de tout et de rien
Si vous parlez de «grive» eh, bien
Elle répond surement : « Merle ».

Démontrant, c'est bien entendu,
Qu'en toute occasion, elle rêve,
(Elle tient ça de sa mère Eve)
De tater du fruit défendu.

. . . . . .

Mais alors c'est à retenir !
Car, en y songeant, tout s'éclaire.
La loi nouvelle est une affaire
Pour les époux à l'avenir.

Puisqu'on l'autorise à le faire
L'épouse n'aura plus plaisir
A constamment désobéir.
Elle fera... tout le contraire.

Et, perspective éblouissante,
Nous allons pouvoir, désormais,
Voir ce qu'on n'espéra jamais,
« Des épouses obeissantes ».

**André TERRAT.**

A VENDRE :

# PRÉ

à Sisteron, quartier du Plan de la Baume, numéros 92 p. 93, 96, 99 et 100 section B, de 44 ares 34 centiares, confrontant au levant: Clément Burle ; au midi, route de la Motte ; au couchant : Léon Ferrand et au nord : Magnan.

Adjudication volontaire en l'étude et par le ministère de Me BUES, notaire à Sisteron, fixée au 2 avril 1938 à 14 heures 30, sur la mise à prix de 2.000 francs.

Faculté de traiter de gré à gré avec Monsieur Gaston Javel, propriétaire à Sisteron, ou par l'intermédiaire de Me BUES, notaire.

SOMMES ACHETEURS :

**Huile d'olive pure**

impropre à la consommation.

S'adresser à la Marbrerie CAFFIN Sisteron.

**L'Almanach Mathieu de la Drome**

est en vente à la Librairie Lieutier.

# Pour protéger nos massifs forestiers

Le préfet des Basses-Alpes vient d'adresser aux maires du département, la circulaire suivante :

De trop nombreux incendies, qui ont parfois des conséquences extrêmement graves, sont allumés par des particuliers, dans le but de détruire les herbes sèches et d'obtenir par ce procédé, des paturâges, parait-il, plus vigoureux.

Ceux feux sont organisés avec une telle imprévoyance, une telle inexpérience, trop souvent à proximité de bois et forêts, qu'en peu de temps et grâce au vent, des espaces forestiers appartenant, soit au domaine privé, soit au domaine public, sont détruits. Il faut alors mobiliser, pour lutter contre les progrès de l'incendie, les services forestiers, de gendarmerie et parfois même la population. Ce sont des dépenses très sérieuses que l'Etat doit ainsi couvrir directement ou indirectement et qu'il faut à tout prix éviter.

Personne ne peut ignorer que la croissance d'un arbre n'arrive à son complet développement qu'après une période minimum de 20 ans. Dans ce pays, où les inondations ont commis de graves ravages, par suite du déboisement des pentes, le culte de l'arbre doit être enseigné aux populations.

Quoi qu'il en soit, je vous prie de rappeler à vos administrés que les incendies volontaires ou involontaires relèvent des Tribunaux et que d'autre par l'Etat est en droit de réclamer des dommages à ceux qui auront porté atteinte à la valeur du domaine national.

Je compte sur le bon esprit de tous pour s'inspirer, chacun dans sa sphère, de ces directives, qui n'ont pas pour but de rappeler les rigueurs du code pénal en la matière, mais bien pour préoccupation essentielle d'assurer la protection de nos massifs forestiers, qui sont la parure et la richesse de ce pays.

Le Préfet : Emile BABILLOT.

# Fédération des Sociétés de chasse et de pêche des Basses-Alpes

Par la lettre ci-dessous, adressée par M. le Sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture à M. André Honnorat, ancien ministre, sénateur, nous sommes heureux d'annoncer aux 16 sociétés qui étaient en instance et que l'arrêté ministériel du 13 novembre 1937 avait exclues du bénéfice 20 de la loi du 13 août 1936 qu'elles vont enfin obtenir satisfaction.

« Vous avez bien voulu me saisir d'une protestation de M. le Président de la Fédération des sociétés de Chasse des Basses-Alpes contre la limitation du nombre des lots de chasse domaniales susceptibles d'être amodiés directement à des sociétés de votre département. J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il m'a paru possible de prendre un arrêté complémentaire donnant satisfaction au vœu exprimé par la Fédération des Basses-Alpes et dont vous vous êtes fait l'interprête auprès de moi. Je suis heureux de vous en informer.

« Veuillez agréer, etc..

Signé : Liautey.

Vu la situation dramatique de plusieurs de nos Sociétés par suite de l'impossibilité où elles étaient de louer des chasses domaniales qui conditionnaient leur existence, nous sommes on ne peut plus heureux que nos démarches aient enfin abouti et nous ne pouvons que remercier ceux qui se sont dépensés pour nous faire obtenir gain de cause.

Le président fédéral : Lazare.

# Chronique Sportive

SISTERON - VELO
contre
Club Athlétique de Védène

Demain dimanche, la première équipe du Sisteron-Vélo se déplacera, en match comptant pour le championnat de Provence, à Pertuis, sur terrain neutre, contre l'équipe correspondante du Club Athlétique de Védènes.

Nous sommes persuadés que tous les joueurs du Sisteron-Vélo feront de leur mieux pour faire triompher les couleurs Sisteronnaises.

Les joueurs sont priés d'être exacts. Le départ aura lieu à 9 h. 30 précises, devant le siège, Café National.

∴

Pendant que la première équipe jouera à Pertuis, la réserve du Sisteron-Vélo se déplacera elle aussi, à Château-Arnoux, pour rencontrer en un match amical l'équipe locale.

Espérons en la victoire Sisteronnaise.

PEDALE SISTERONNAISE

*Cyclotourisme.* — Le 27 mars, en matinée aura lieu le départ du grand rallye cyclo de la Pédale Sisteronnaise, en direction de Château-Arnoux, à la rencontre des sociétés cyclites voisines, Forcalquier, Manosque, Oraison, Volx, Saint-Auban, Digne et vers Gap, Serres, Veynes, Laragne.

A seule fin de rassurer toutes les personnes qui ne connaissent pas encore le mot de rallye, précisons qu'il s'agit là non d'une course, mais d'une promenade. Un chef de file désigné par chaque société devant régler l'allure de la marche de façon à ce qu'elle soit assez lente pour que tous, dames, enfants, puissent suivre sans effort.

Un rallye est donc une vraie sortie en famille, faite pour nous faire connaitre et rappprocher les uns les autres et mieux aimer le sport cycliste.

Les enfants au-dessous de 12 ans seront groupés sous surveillance effective, boulevard Bertin, aux Plantiers, où ils attendront le rallye en tête duquel ils se mettront pour régler la marche du défilé en ville pour le triomphe du sport et de la grande famille du vélo. Vous pouvez donc tous vous faire inscrire pour cette promenade. Des cartes de route seront établies et donneront droit pour tous à un prix équivalent à la valeur de la carte.

# Chronique Locale et Regionale

## SISTERON

### CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 9 mars 1938, sous la présidence de M. Emile Paret, maire ; dix sept conseillers municipaux étaient présents. Avant l'ouverture de la séance, M. le maire adresse au nom du Conseil Municipal ses sincères condoléances à la famille de son regretté Collègue André Auguste, conseiller municipal, décédé accidentellement.

En première discussion le Conseil décide le renouvellement de l'adjudication des droits d'octroi sans augmentation de tarif et pour la même durée. Au sujet des baux des domaines du Châtillon qui arrivent à expiration, le Conseil a décidé la vente de ce domaine. A cet effet, la commission des travaux se rendra sur les lieux pour délimiter les terrains que la ville veut se réserver. Le Conseil autorise M. le maire à renouveller divers baux de terrains communaux arrivant à expiration, décide le déplacement d'un poteau béton du réseau à basse tension situé sur le chemin vicinal No II. Désigne deux membres du Conseil comme délégués à la commission administrative de la section des sapeurs-pompiers. Il vote une subvention de 250 francs au syndicat ovin des Basses-Alpes et fixe au 10 septembre prochain la tenue à Sisteron du Comice Agricole. Vote également un emprunt pour financer le dernier projet de réfection des rues. Il émet le vœu que les séances de la justice de Paix se tiennent comme auparavant le samedi cela pour faciliter les justiciables.

Après avoir examiné et solutionné diverses affaires administratives, le Conseil réuni en comité secret a donné un avis favorable à diverses demandes d'assistances aux vieillards allocations militaires, femmes en couches.

**Pharmacie de Garde.** — Demain Dimanche, Pharmacie Bœuf, rue Droite.

### LA GRANDE ILLUSION

L'annonce de l'apparition de ce super-film sur l'écran des Variétés-Cinéma de notre ville n'a pas été sans provoquer un mouvement de curiosité de la part des nombreux cinéastes sisteronnais.

Ce film issu de la grande guerre est guerrier sans l'être positivement bien qu'animé par des soldats armés. Il est surtout inspiré par le sentiment de paix qu'expriment ces combattants prisonniers, qui, sans faire de l'internationalisme, veulent vivrent en paix avec leurs frères d'armes des autres puissances, mais ils désirent une paix honorable pour chacun ne froissant aucun sentiment national. Cette paix devra s'inspirer des sentiments d'humanité comme savent les exprimer les soldats de la grande guerre puisqu'ils en connaissent toutes les horreurs meurtrières.

Les anciens combattants nous comprennent, ils ont fait leur devoir de soldat, mais ils connaissent leur devoir dans la paix vis-à-vis de leurs anciens adversaires qui tous se placent sous la protection de la colombe au rameau d'olivier.

« La Grande Illusion » est un film humain que chacun voudra voir.

**Les dixièmes de billets de la Loterie Nationale**

3me tranche 1938

sont en vente à la Librairie LIEUTIER rue Droite, SISTERON

**Postes.** — Dans un de ses derniers numéros, *Sisteron-Journal* se faisait l'écho des légitimes réclamations des habitants de la Place, des rues avoisinantes et des bas quartiers de la ville pour l'obtention d'une boite à lettres sur la place du marché ; nous sommes heureux de signaler au public qu'à la suite de cet entrefilet la municipalité fit une demande à l'administration des Postes et celle-ci vient de placer une boite sur la façade au midi à côté du magasin de nouveautés de Mme Thunin. Nous sommes certains que cette boite rendra de grands services aux usagers urbains ainsi qu'aux forains les jours de foires et de marchés.

Nous félicitons à cette occasion et la municipalité et l'administration des postes pour la célérité mise à donner satisfaction aux demandes légitimes des contribuables de ces quartiers de la ville.

Une boite a été également placée au quartier des Plantiers dont on connait l'importance de cette agglomération au point de vue habitants.

L'administration des Postes nous fait savoir que les levées de la boite de la place s'effectueront aux mêmes heures que celles de la Rue Saunerie ; les levées de celle des Plantiers auront lieu deux fois par jour : à 8 heures et à midi.

Notre population appréciera certainement comme il convient ces nouvelles commodités mises à sa disposition.

Evidemment, si le quartier du Gand continue aussi à se peupler à l'égal de celui des Plantiers, il faudra, dans un avenir prochain, installer une boite à lettres.

**Les carnets de bord**

pour les entrepreneurs de transports

sont en vente à la Librairie Lieutier

**Conseil de révision.** — Les opérations du conseil de révision de la classe 1938 et des ajournés auront lieu au canton de Sisteron, samedi 9 Avril à 11 heures.

LES OBJETS DE COTILLONS TELS QUE SERPENTINS, GUIRLANDES, BALLES, FLEURETTES, etc..

sont en vente à la Librairie Lieutier Rue Droite, Sisteron.

**Prix de la Farine et du Pain.** — La Préfecture des Basses-Alpes nous communique : — A dater du 10 mars 1938, le prix limite dans les Basses-Alpes des farines panifiables est de 267 francs le quintal, net et nu rendu chambre boulangerie dans un rayon de 25 km.

Les sons et issues devront être vendus aux prix limites maxima suivants :

Le son : 90 francs le quintal ; les farines basses : 120 francs le quintal ; Les remoulages : 100 francs le quintal ; net et nu, pris minoterie.

Tout vendeur de farine est tenu d'afficher dans son local de vente les prix limites ci-dessus fixés et ceci d'une façon très apparente.

Il existe trois sortes de pain :

Le pain pesant un kilog ; le pain pesant de 500 grammes à un kilog; le pain de fantaisie ou de luxe.

a) Le prix limite maximum du pain pesant un kilog, que les boulangers devront tenir à la disposition de la clientèle est fixé à 2 frs. 60. A défaut de ce pain, ils devront livrer à la clientèle, sur sa demande du pain d'un poids inférieur (pesant de 500 grammes à un kilog) mais au même prix du kilog.

b) le pain pesant moins de un kilog ne devra pas être vendu plus de 2 frs. 80 le kilog. Mais à cet égard, il n'est en rien dérogé aux pouvoirs détenus par les Maires en vertu des lois des 19 et 22 juillet 1791, et ils pourront, dans leur commune, taxer le pain pesant moins de 1 kilog, à condition que ce prix de 2 frs. 80 ne soit pas dépassé.

c) Le pain de fantaisie ou de luxe échappe à la taxation.

**AVIS.** — Service géographique de l'Armée. — Il est porté à la connaissance du public que le service géographique de l'armée vient de publier les feuilles suivantes :

1) Au 25.000me en couleurs : Les Gorges du Verdon, feuille Est et feuille Ouest, publications de 1937 au prix de 32 frs. 50 les deux feuilles.

2) Au 50.000me en couleurs, édition normale, Larche, 2me édition de 1934 au prix de 6 frs. 50 la feuille.

### SIMONE SIMON

Tous les Sisteronnais qui aiment le cinéma ont suivi avec intérêt le rapide développement de la carrière de leur sympathique compatriote Simone Simon.

Depuis « Lac aux Dames » et l'adorable interprétation du rôle de Puck par notre jeune vedette, le public a reçu le «coup de foudre» ; sa popularité ne cessa de s'étendre à chaque nouveau film et Simone Simon est à présent immensément populaire.

Après « Dortoir de Jeunes Filles » et « Quatre Femmes à la recherche du Bonheur » ses deux premiers américains qui furent reçus avec tant de faveur par la presse et le public, nous verrons bientôt au Casino-Cinéma, Simone Simon, dans un des rôles les plus humains qu'il lui ait été donné d'interpréter ; le rôle de Diane dans « L'Heure Suprême ». Simone Simon s'y montre digne de son enviable réputation. Son tempérament dramatique s'y développe, grandit... et ce n'est plus une enfant boudeuse que nous verrons, mais la Femme, l'Eve éternelle et sa souffrance.

© VILLE DE SISTERON

**AVIS.** — La Préfecture des Basses-Alpes nous communique : —

Par arrêté en date du 12 février 1938 (J. O. du 15 février), M. le Ministre du Travail a rendu obligatoires les dispositions de la convention collective de travail intervenue le 3 juillet 1936 dans les banques entre tous les employeurs et employés de la profession et région comprises dans le champ d'application de la convention.

Sont exclues de l'arrêté d'extension les banques d'émission, le Crédit National pour faciliter la réparation des dommages causés par la guerre, le Crédit foncier et communal d'Alsace-Lorraine et les Caisses de Crédit Agricole.

**AVIS.** — Les propriétaires de chiens sont priés de venir retirer la médaille au secrétariat de la Mairie.

## ETAT-CIVIL

du 11 au 18 Mars

PUBLICATION DE MARIAGES

Armand Roy, boucher, demeurant et domicilié à Sisteron, et Georgette Angèle Joséphine Margaillan, sans profession, demeurant et domiciliée à Veynes.

DÉCÈS

Achille Richaud, 76 ans, hôpital.

MARIAGES

NAISSANCES

Néant.

## Emprunt de la Défense Nationale

Dans l'état d'instabilité où se trouve actuellement l'Europe, la France pour se faire respecter a besoin d'être forte et d'être crainte.

La constitution de la caisse autonome de défense nationale, marque la volonté virile et unanime du peuple français, de tenir son armature défensive à la mesure de tous les périls.

Devant la course aux armements des puissances européennes, la France ne peut rester en arrière.

Elle ne réussira à écarter les lourdes menaces qui pèsent sur la paix que si elle fait l'effort nécessaire pour assurer la défense nationale.

Elle le peut, à condition que les français conscients de la gravité de l'heure présente, acceptent de mettre leurs ressources à la disposition du pays.

Comme le dit le président du Conseil, un problème nouveau se pose qui dépend de la profonde confiance de pays et de sa volonté de travail. La République ne doit plus songer qu'à restaurer ses forces économiques, financières et militaires.

Ce n'est plus au delà des frontières, mais sur le sol même de la Patrie que les ressources de chacun doivent s'employer.

Tout français a le devoir de répondre à l'appel du gouvernement qui a établi un bilan exact et sincère des besoins de la Défense Nationale.

Un emprunt va dans ce but être lancé sur le marché. La Caisse autonome de la Défense Nationale donne aux souscripteurs toute garantie sur la destination des fonds qui seront recueillis.

Français, pour préserver vos biens et votre liberté, pour assurer la sécurité de nos frontières, pour sauver la Paix, souscrivez à l'Emprunt de la Défense Nationale.


POUR VOS TIMBRES
en CAOUTCHOUC, en CUIVRE, et DATEURS
adressez-vous à la
Librairie LIEUTIER — SISTERON

ON DEMANDE :
**apprentie couturière**
S'adresser chez Mme ALLIBERT atelier de couture, Rue de Provence, Sisteron.

**Suites de Bronchites**
Les bronchites récidivent chaque année aux mêmes époques et finissent par prendre la forme chronique et catarrhale. On tousse, on crache sans cesse et la congestion des voix respiratoires produit l'essoufflement et l'oppression. Il faut, dans ce cas, employer la Poudre Louis Legras ; la toux, l'expectoration exagérée, l'oppression cèderont rapidement à l'emploi de ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Prix de la boîte 6 fr. 15 (impôt compris) dans toutes les pharmacies.

**HERNIE**
**JE SUIS GUERI.** — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS, 44, Bd SÉBASTOPOL
En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action **bienfaisante** se réalise **sans gêne**, sans **souffrances** ni **interruption** de travail, les **hernies** les plus **volumineuses** et les plus **rebelles** diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu **complètement**.
Devant de tels résultats garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à M **GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 à 4 h. à
DIGNE 2 Avril, h. Boyer-Mistre.
FORCALQUIER 3 Avril, hôtel des Voyageurs.
SISTERON 4 Avril, Modern' hôtel des Acacias.
LARAGNE jeudi 7 Avril, de 9 h. à 3 h. Grand hôtel Moderne.
LES MEES mardi 12 Avril, de 9 h. à 2 h. hôtel Barras.
— CHUTES MATRICES et tous Organes, Varices, Orthopédie —
GLASER, 44 Bd Sébastopol, PARIS

CABINET DENTAIRE
**A. SILVY**
CHIRURGIEN-DENTISTE
13, Rue de Provence — SISTERON
*Cabinet ouvert tous les jours*

VARIETES-CINEMA
Cette semaine :
**La Grande Illusion**
Grand Prix International du cinéma, à la Biennale de Venise.
avec Jean Gabin — Dita Parlo — Pierre Fresnay — Eric Von Stroheim — Carette — Modot — — Péclet — Dalio. —
LA GRANDE ILLUSION n'est pas un film de guerre, c'est un message à la Paix. —
La présentation de ce chef-d'œuvre a été interdite en Allemagne et en Italie. Ce document interesse tous les humains de quelque classe ou de parti qu'ils soient.

CASINO-CINEMA
Cette semaine :
ACTUALITES-PARAMOUNT
LE CRIME DE MONSIEUR PEGOTTE, comédie comique avec Jules Berry, Suzy Prim, Raymond Cordy.

La semaine prochaine :
Charles Vanel — Alice Field — Alerme

le grand film du moment.


Etude de Me Jean ESMIEU
Notaire à SISTERON.

## VENTE de Fonds de Commerce

Deuxième Avis

Suivant acte reçu par Me ESMIEU, Notaire à SISTERON, le vingt quatre février mil neuf cent trente huit, enregistré au bureau de Sisteron le trois mars suivant, M. Jules Auguste Marius de TAXIS Du POET et Madame FLUCHERE Marie-Louise, son épouse, demeurant ensemble à VOLONNE,

Ont vendu à Monsieur Marin Léon ARNAUD, précédemment débitant de boissons au POET, le fonds de commerce de débit de boissons connu sous le nom de

**Café de l'Industrie**

qu'ils exploitaient à VOLONNE, place de l'Amiral Peyron et rue de la Mairie, dans un immeuble appartenant à Monsieur Jean Provent.

Première insertion No 11.370 au Bulletin Officiel des ventes et cessions de fonds de commerce du 16 mars 1938.

Oppositions dans les dix jours de la deuxième insertion en l'étude du notaire soussigné, domicile élu.

ESMIEU, notaire.

*Sté Nationale des Chemins de fer*
*Direction Générale du Sud-Est*

FOIRE INTERNATIONALE
DE PRINTEMPS
DE LYON
—

A l'occasion de la foire internationale de Printemps de Lyon, qui doit avoir lieu du 12 au 22 Mars 1938, la Société Nationale des Chemins de fer délivrera, pour Lyon, en toutes classes, des billets d'aller et retour à prix réduit (réduction de 50 pour cent sur les prix des billets simples à place entière).

Ces billets, utilisables dans tous les trains du service régulier dans les mêmes conditions que les billets ordinaires, seront délivrés tous les jours, du 12 Mars au 22 mars 1938, notamment par toutes les gares situées sur les sections de ligne de

Tarascon à Marseille-St-Charles ;
Grenoble à Manosque-Créoux-les-Bains ;
Saint-Auban à Digne ;
Volx à Forcalquier ;
ainsi que par les gares de Toulon et Nice.

Ces billets comporteront une réduction de 50 pour cent sur chacun des trajets simples d'aller et retour (les enfants de 4 à 10 ans paieront la moitié des prix ainsi fixés). Ils ne comporteront pas la faculté d'arrêt en cours de route.

Ils seront valables uniformément 4 jours, sans faculté de prolongation.

Renseignez-vous auprès des gares.


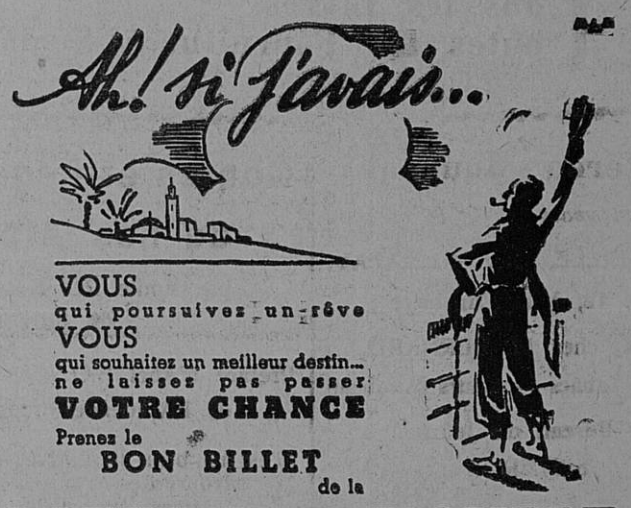


VOUS
qui poursuivez un rêve
VOUS
qui souhaitez un meilleur destin...
ne laissez pas passer
**VOTRE CHANCE**
Prenez le
**BON BILLET**
de la
**LOTERIE NATIONALE**

**Charles FERAUD**
T. S. F.
Rue Droite — SISTERON
*Ventes — Echanges — Réparations*

A VENDRE :
**GARAGE**
S'adresser à Me Buès, Notaire.

COMMERÇANTS,
INDUSTRIELS,
AGRICULTEURS,
faites vérifier
vos récépissés de chemin de fer
vos feuilles d'impôts ;
Confiez nous vos demandes de renseignements commerciaux, etc..
**Agence Marseillaise de détaxes**
PELLICOT
ancien contrôleur des Contributions directes — Correspondant exclusif
10, Grande Rue — LARAGNE
Ecrivez-nous en attendant notre passage,
On demande des Sous-Agents.

Essayer la nouvelle coupe
avec les rayures droites
à la Maison
**Ladislas VIDA**
Tailleur-Couturier — Coupeur diplômé
**Rue de Provence — SISTERON**
Des complets, garantis impeccables
à tous points de vue
Prix sans concurrence à qualité égale


© VILLE DE SISTERON

## Banque Nationale
### pour le Commerce et l'Industrie

Soc. Anon. au Capital de 140.000.000 entièrement versés
SIÈGE SOCIAL : 16, Boulevard des Italiens, PARIS
R. C. Seine 251.988 B

Anciennement "Banque des Alpes"

### Succursale à GAP
**12, Rue Carnot**
Tél. 0.15 et 197

### Agence à SISTERON
Rue de Provence — Téléphone 28.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
PAIEMENT DE COUPONS FRANÇAIS ET ETRANGERS
SOUSCRIPTION SANS FRAIS AUX EMISSIONS
LOCATION DE COFFRES-FORTS
800 Succursales, Agences, Bureaux en FRANCE



Vous trouverez à l'

IMPRIMERIE-PAPETERIE-LIBRAIRIE

## M. Pascal-Lieutier

**25, Rue Droite — SISTERON - Tél. 1.48**

ous les Imprimés
ous les Timbres en Caoutchouc
ous les Livres
outes les Fournitures Scolaires



### Sisteron - Journal
*est en vente*

à MARSEILLE, chez M. LAFAY, kiosque 12, à la Canebière ;
à AIX, chez M. BERNARD, Journaux-Tabacs — Cours Mirabeau
et au Bureau du Journal, à
— — SISTERON — —



Fonctionnaires, Agents des Services Publics, Corps élus et constitués assurez vos véhicules à moteur à « La garantie Mutuelle des Fonctionnaires et employes de l'Etat et du Services Publics », entreprise privée régie par le décret-loi du 8 aout 1935.

Renseignements: F. Jauffret-Veyan, 4, rue Neuve Saint-Charles, Avignon, Télép. 20-58. L'été aux Mées et à Riez.



DU GOUT DES PRIX
DE LA QUALITE

Une seule adresse :

## Ladislas VIDA
tailleur

Rue de Provence — SISTERON

COMPLETS ET PARDESSUS
haute nouveauté
*Draperies Française et Anglaise.*



Si vous voulez des pâtes alimentaires garanties pûres semoules de blés dûrs vous donnant satisfaction au point de vue goût et profit à la cuisson essayez

**Les PATES DONZION**

En vente dans les bonnes épiceries de la ville.



### Contes et Légendes de nos Alpes

par Emile ROUX-PARASSAC
de Sisteron

Préface d'Abel BONNARD
de l'Académie Française

C'est un beau livre, avec des pages savoureuses, d'autres intructives sur Sisteron et sur notre région.

Un beau volume de 300 pages.

—«»— prix : 15 frs. franco 17 frs.

en vente à la Librairie Lieutier.


### Service Régulier par Autocars

SISTERON - DIGNE - SISTERON

P. BUES, SISTERON — *Télép.* 0.20
Sisteron, station :

*Café du Commerce, Télép.* 61

Bureau à Digne : *Café des Sports*
*Boulevard Gassendi, Tél.* 0.86

| | | |
|---|---|---|
| Sisteron (départ) | 6 h. 45 | 13 h. 00 |
| Peipin (gare) | 6 h. 53 | 13 h. 08 |
| Volonne | 7 h. 03 | 13 h. 18 |
| Château-Arnoux | 7 h. 08 | 13 h. 22 |
| Malijai | 7 h. 20 | 13 h. 35 |
| Les Grillons-M. | 7 h. 30 | 13 h. 45 |
| Digne (arrivée) | 7 h. 45 | 14 h. 00 |

| | | |
|---|---|---|
| Digne (départ) | 9 h. 00 | 17 h. 00 |
| Les Grillons-M. | 9 h. 15 | 17 h. 15 |
| Malijai | 9 h. 25 | 17 h. 25 |
| Château-Arnoux | 9 h. 37 | 17 h. 37 |
| Volonne | 9 h. 42 | 17 h. 42 |
| Peipin (gare) | 9 h. 52 | 17 h. 52 |
| Sisteron (arrivée) | 10 h. 00 | 18 h. 00 |

Le départ de Sisteron de 6 h. 45 assure la correspondance à Malijai avec le car pour Avignon par Cavaillon.


## MALADIES de la FEMME

**LE FIBROME**

Sur 100 femmes, il y en a 90 qui sont atteintes de Tumeurs, Polypes, *Fibromes*, et autres engorgements qui gênent plus ou moins la menstruation et qui expliquent les Hémorragies et les Pertes presque continuelles auxquelles elles sont sujettes.

La femme se préoccupe peu, d'abord, de ces inconvénients, puis, tout à coup, le ventre commence à grossir et les malaises redoublent. *Le Fibrome* se développe peu à peu, il pèse sur les organes intérieurs, occasionne des douleurs au bas-ventre et aux reins. La malade s'affaiblit et des pertes abondantes la forcent à s'aliter presque continuellement.

**QUE FAIRE ?** A toutes ces malheureuses, il faut bien dire et redire : Faites une cure avec la

## JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY

N'hésitez pas car il y va de votre santé, et sachez bien que la
JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
composée de plantes spéciales est le remède par excellence contre les Maladies intérieures de la Femme : Métrites, *Fibromes*, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Troubles de la circulation du sang, Accidents du Retour d'Age, Etourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Congestions, Varices, Phlébites.

Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'HYGIÉNITINE DES DAMES.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

M.13

Bien exiger le véritable
**JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY**
qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature

AUCUN AUTRE PRODUIT NE PEUT LA REMPLACER


VIEUX JOURNAUX A VENDRE
S'adresser à l'Imprimerie Lieutier, Sisteron.


Que vous tiriez de la Terre profits ou agréments, vous êtes défendu et conseillé par

## L'AGRICULTURE NOUVELLE

Ses fameux articles de défense paysanne font autorité depuis cinquante ans

SES PETITS CONSEILS
(Réponses à nos lecteurs)
vous tirent d'embarras

SES PETITES ANNONCES
font vendre ou trouver tout ce que l'on veut

Vous avez besoin de
**L'AGRICULTURE NOUVELLE**
un peu chaque jour

Voir, dans le numéro de cette semaine, la liste des primes intéressantes offertes aux abonnés pendant quelques jours seulement.

Abonnements : FRANCE ET COLONIES, 26 francs par an
18, rue d'Enghien, PARIS

*En vente partout :*
LE NUMERO : 60 CENTIMES

Envoi franco d'un spécimen contre 0.60 en timbres



**SYPHILIS** Guérison assurée par le TREPARGYL seule méthode interne et rectale supprimant toutes piqûres. La boîte : 39f.60. Le traitement complet : 118 fr. *Toutes Pharmacies*, ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

**REGLES** douloureuses, interrompues, retardées et toutes suppressions pathologiques des époques, rétablies certainement par le LYROL, seule méthode interne et vaginale. La boîte : 39f.60. Cure compl. 118 fr. 7 *Phes* ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

**IMPUISSANCE** guérie à tout âge et sans danger par UGYL. Traitement sérieux, le seul de ce genre prescrit par le Corps médical. Le flacon 39f.60. Le trait complet 118 fr. *Toutes Phies*, ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

**BLENNORRAGIE** Écoulements, Filaments, Rétrécissements, Prostatite. — Guérison définitive par UGÉOL, seule méthode interne et prostatique supprimant toutes interventions douloureuses et dangereuses. La boîte : 39f.60. Le traitement complet : 118 fr. *Toutes Pharmacies*, ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

en vente à la Librairie LIEUTIER.

## N'ACHETEZ PAS UN POSTE PAR CORRESPONDANCE

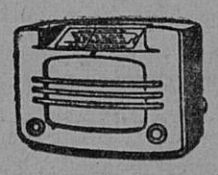

Un récepteur de T.S.F. doit être essayé sur place chez un commerçant compétent qui peut, à tout moment, intervenir en cas de panne.
Ne vous laissez pas tenter par les offres alléchantes de maisons situées à 1.000 kilomètres de chez vous. Achetez sur place un nouveau

## PHILIPS chez

C. FIASTRE & M. SCALA
Rue de Provence — SISTERON — Téléphone 101
Station Service — Station Service



*Pour vendre ou acheter*

FONDS DE COMMERCE
IMMEUBLES - VILLAS
PROPRIÉTÉS - TERRAINS ETC

S'adresser en confiance à
AGENCE GENERALE des ALPES
R. GIRARD
Rue Carnot - GAP
Téléphone 1.10



COMMERÇANTS INDUSTRIELS

pour remédier à la crise
faites de la publicité dans

SISTERON-JOURNAL



## Société Générale

Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France
Société Anonyme Fondée en 1864 — Capital : 625 Millions

### BUREAU DE SISTERON
Jours de Marchés et Foires
*Toutes opérations de Banque et de Bourse*
— *Avances aux Eleveurs* —

R. C. SEINE 64.462

L'Imprimeur-Gérant : M. PASCAL-LIEUTIER, 25, Rue Droite, SISTERON.

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire :

© VILLE DE SISTERON